



Politique pesticide SIPH

Mars 2024

La culture de l'hévéa est beaucoup moins consommatrice de pesticides comparée à d'autres cultures. Cependant, l'utilisation de ces pesticides peut s'avérer nécessaire à différentes étapes de la culture et de la transformation pour protéger les arbres et accroître l'efficacité du processus en général. Quoi qu'il en soit, SIPH prend en compte les caractéristiques toxiques pour l'homme et l'environnement des pesticides chimiques, et identifie les pesticides hautement dangereux en utilisant des groupes et des critères de danger internationalement reconnus.

SIPH s'engage à se conformer aux exigences et à appliquer les standards relatifs à l'utilisation sécurisée des pesticides (achat, transport, manipulation, stockage, utilisation, collecte d'emballages ou de contenants vidés et élimination)

- SIPH s'abstient d'utiliser des pesticides prohibés en relation avec les conventions de Stockholm et de Rotterdam d'une part ; du protocole de Montréal et de la politique FSC sur les pesticides d'autre part, y compris dans les pays où ces conventions et protocoles n'ont pas encore été ratifiés ; mais utilise les pesticides homologués et conformes aux législations locales.
- SIPH s'abstient d'utiliser les pesticides des classes 1a et 1b de l'OMS, y compris dans les pays où ces restrictions de pesticides ne sont pas encore en vigueur ;
- SIPH s'assure que les risques de pollution des ressources en eau avec des pesticides organiques ou chimiques sont maîtrisés ;
- SIPH s'assure que ses employés, dans l'ensemble de ses entités, sont formés au transport, au stockage, à la manipulation, au mélange, à l'utilisation et à l'élimination des pesticides ;
- SIPH s'assure que ses employés utilisent des équipements de protection individuel adéquats et que les pesticides utilisés sont homologués et stockés dans des endroits sécurisés ;
- SIPH s'efforce continuellement de réduire et de minimiser l'utilisation des pesticides ; en s'assurant que 90% des superficies en 2030 ne seront plus traitées chimiquement.
- SIPH prend en compte, dans la mesure du possible, les méthodes de gestion intégrée des nuisibles, les méthodes biologiques et encourage l'utilisation d'engrais organiques.

SIPH suivra ses progrès vers la réalisation des objectifs suivants d'ici à 2030 :

- Zéro pesticide prohibée en utilisation sur l'ensemble des opérations ;
- Baisse de 90 % des superficies traitées aux herbicides par rapport à l'année de référence 2020 ;



La direction des opérations agricole (DOA) est chargée d'élaborer la politique pesticide, et de proposer des objectifs annuels à la direction générale. Il doit également déterminer les meilleures pratiques et les outils que l'entreprise peut utiliser pour tenir ses engagements et atteindre ses objectifs.

La politique doit être régulièrement mise à jour par l'équipe de direction, et tous les changements seront communiqués aux parties concernées. Il est important que vous preniez le temps de comprendre la version la plus récente de cette politique et que vous contactiez le comité des ressources humaines si vous avez des questions ou des commentaires.


SA. au Capital de 11 568 965 94 €
53 rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE - FRANCE
RÉS NANTERRE B 312 387 730